

COMMUNE LE THOU

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2022-10-27-1

Budget annexe « Logements La Gare » : décision modificative n°1

Résumé : prévoir dépense de fonctionnement pour remboursement des intérêts de l'emprunt et la recette de fonctionnement pour équilibrer la section.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2022-10-27-2

Budget principal : décision modificative n° 4

Résumé : Achat de mobilier non prévu au budget. Créer l'opération et la créditer.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2022-10-27-3

Modification de l'affectation des résultats

Résumé : Le résultat de clôture du budget annexe « Lotissement » (+23 586.33€) n'a pas été intégré au résultat de fonctionnement de 2021 ; il convient de l'intégrer au compte 002 (report excédent de fonctionnement qui s'élève désormais à 209 068.49 €)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2022-10-27-4

Décision modificative n°5 : chapitre 002 recettes de fonctionnement

Résumé : Considérant la modification de l'affectation des résultats vu dans la délibération n°2022-10-27-3, il convient de créditer le compte 002 (recettes de fonctionnement) d'un montant de 23 586.33€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2022-10-27-5

Adhésion du Syndicat Mixte des Dignes de la Gironde au Centre de Gestion 17

Résumé : Le Syndicat Mixte des Dignes de la Gironde souhaite adhérer au Centre de Gestion 17. Les communes et leurs établissements membres doivent donner leur avis sur cette demande d'adhésion volontaire. Approbation de cette adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2022-10-27-6

Logements de La Gare : autorisation de lancement des démarches.

Résumé : autoriser Monsieur le Maire à lancer les démarches préalables à la réalisation du projet : contacts avec bureaux d'étude, avec des maîtres d'œuvre...

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°2022-10-27-7

Convention d'assistance technique générale entre le Syndicat Départemental de la Voirie et la Commune du Thou

Résumé : autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage et publication sur le site internet de la commune du THOU, le **vendredi 28 octobre 2022.**